

Air Canada

feront que s'aggraver quand Air Canada sera pleinement privatisée.

Je tiens à appuyer la motion en discussion, mais je tiens à faire ces mises en garde au sujet de la cession d'actions et de la privatisation d'Air Canada. Mon parti ne s'oppose pas à la privatisation. En fait, beaucoup d'entreprises du secteur privé qui étaient dans le portefeuille de la Corporation de développement des investissements du Canada ont été privatisées. Nous avons appuyé la privatisation dans ces domaines. Nous ne sommes pas opposés à la privatisation par idéologie. Lorsqu'une société ne joue plus de rôle dans la politique publique, sa privatisation est acceptable, elle peut même être bénéfique.

● (1310)

Cependant, Air Canada est le transporteur national, le porte-drapeau de la nation à travers le monde. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de mélanger le public et le privé pour les entreprises qui représentent notre nation dans le monde. Ce n'est pas bon pour le secteur privé et il n'est pas bon non plus que le gouvernement intervienne dans les affaires d'une société privée.

Si nous sommes élus à l'automne, s'il y a des élections, nous ne privatiserons pas Air Canada. Nous estimons que la Société a un rôle politique à jouer, non seulement en tant que représentante de la nation à l'étranger, mais aussi de par sa responsabilité vis-à-vis des régions du pays. La principale responsabilité d'une société d'État est de servir l'intérêt national plutôt que de se concentrer sur les aspects du transport international.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots en faveur de la proposition de mon collègue, à savoir que le projet de loi C-129 soit modifié pour ajouter à l'article 6, ligne 44 ce qui suit:

«f) dispositions empêchant la société de contrôler par l'acquisition d'actions ou autrement, une compagnie aérienne dispensant des services internationaux grâce à une licence émise en vertu de la *Loi nationale sur les transports*;

g) des dispositions visant à faire respecter les restrictions et obligations prévues au présent article.»

Monsieur le Président, je voudrais toucher l'importance de cette proposition parce que cela touche à un sujet, la déréglementation, la privatisation, qui est d'actualité dans le monde et certainement une disposition qui exige, qui demande que l'on explique aux Canadiens ce que veut dire la déréglementation, ce que veut dire la privatisation.

On l'a dit dans d'autres pays, monsieur le Président, la déréglementation et la privatisation des compagnies publiques a souvent eu comme résultat d'entraîner la disparition des petites compagnies moins rentables qui, devant les nouvelles règles du jeu, se trouvent incapables de faire face à la compétition.

Que l'on regarde chez nos voisins du Sud, et on va voir que le service aux passagers est passablement dégradé dans les régions périphériques. Pourquoi? C'est simple. Les compagnies préfèrent se rabattre sur les routes achalandées, c'est-à-dire les grands centres ou sur les possibilités de profits immédiats et ainsi faire plus d'argent et diminuer, en fait, la compétition.

C'est pourquoi il faut conserver Air Canada pour s'assurer qu'un service de qualité sera maintenu partout dans le pays, entre les grands centres, aussi bien qu'entre les régions. Car si on regarde ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, par exemple, lors de la privatisation de la British Airways, on constate qu'ils ont d'abord coupé près d'un tiers des emplois et que, finalement, la privatisation a résulté en l'établissement d'un monopole. Or, ce n'est pas ce que nous voulons au Canada, parce que nous sommes trop dépendants du transport aérien.

J'ai voulu intervenir, monsieur le Président, parce que dans cet amendement, on signale que l'essentiel, l'argument que l'on veut faire c'est d'empêcher qu'Air Canada achète, acquiert et contrôle par acquisition ou autrement, des services internationaux.

[Traduction]

Je voudrais me reporter au numéro de mai de *Policy Options*, un magazine que, je pense, nous lisons tous attentivement. Il y a un article très intéressant sur la déréglementation et le problème des prises de contrôle et de la grande entreprise. L'article d'Andrew J. Roman commence ainsi:

La déréglementation augmente la concurrence, d'accord? Non. Ce que l'on camoufle sous le masque de la «réforme» économique n'est souvent fait que dans l'intérêt de ses auteurs.

Il explique les effets de la déréglementation et de la privatisation. Il en vient à Air Canada:

Le gouvernement canadien essaie d'augmenter la concurrence dans le secteur du transport aérien. Ce n'est pas aussi facile que cela en a l'air. Air Canada détient actuellement 60 p. 100 du trafic par réactés au Canada. Elle a mis sur pied un service informatisé de réservations qui est largement utilisé par les agences de voyage. Ce système fait les réservations en favorisant Air Canada.

Je recommande cet article à tous les députés. Je l'utiliserai pendant mon discours en troisième lecture si j'en ai l'occasion.

Le dilemme de la déréglementation et de la privatisation est de savoir si nous voulons qu'Air Canada absorbe les autres transporteurs internationaux. La société contrôle le coeur du système, qui favorise Air Canada, plutôt que de traiter tous les transporteurs également.

La déréglementation et la privatisation sont peut-être des objectifs qui leur sont chers, mais je ne pense pas que les conservateurs puissent nous dire sérieusement que cela va améliorer les services de transport, la qualité du service ou améliorer ce que les Canadiens attendent de leur compagnie aérienne internationale, à savoir qu'Air Canada soit une bonne compagnie aérienne, solide et concurrentielle.

Les amendements de mon ami devraient avoir l'appui de tous les députés afin d'empêcher que la concurrence ne diminue. Non seulement cela permettrait à Air Canada de maintenir ses services de bonne qualité, cela l'empêcherait aussi d'étouffer la concurrence et de devenir un monopole.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'accorder la parole à la députée de Hamilton Mountain (M^{me} Dewar), je tiens à informer la Chambre qu'à cause des déclarations ministérielles, le temps réservé aux ordres émanant du gouvernement sera prolongé de 16 minutes.